

● (1620)

On peut bien se demander comment imposons-nous un niveau de vie ancien à ces enfants en les dispensant des dispositions du présent bill. Comme toute personne, je gagne un salaire et je verse des primes au Régime de pensions du Canada. J'ai en somme une sécurité si je deviens invalide. Lorsque j'atteindrai l'âge de la pension, je sais que j'aurai un bon petit magot, mais de là à dire que j'aurai le niveau de vie auquel je suis habitué, c'est une autre question. Mais ces enfants ne pourront verser des primes au Régime de pensions du Canada à mesure qu'ils avancent dans la vie et n'auront pas ce petit magot au moment de la retraite.

Qu'advient-il si dans 20 ou 30 ans ils veulent quitter l'ancien ordre des Mennonites? Toute leur sécurité se résume aux sueurs versées pour leurs propres communautés isolées. On peut prétendre que leur religion les retient ainsi, mais, fait curieux, seulement 4 p. 100 des Mennonites canadiens ont demandé à être dispensés des dispositions du bill. Qu'en est-il des 96 p. 100 qui restent? Sont-ils moins religieux? Ne croient-ils pas aux enseignements mennonites? Ils croient à ces enseignements, monsieur l'Orateur. Mais comme l'a souligné le sous-ministre au comité, de nombreux Mennonites ont demandé que leurs missionnaires à l'étranger puissent contribuer au Régime de pensions du Canada, de sorte qu'à leur retour au pays ils pourront compter sur le Régime de pensions du Canada pour leur retraite. Cela élimine l'argument selon lequel la cotisation au Régime est contraire à leur religion.

Si cela va à l'encontre de leurs principes religieux, je ferai remarquer qu'ils ne sont pas tenus de prendre un numéro d'assurance sociale. Je me rappelle bien avoir entendu le président du Conseil privé (M. MacEachen) déclarer à la Chambre que personne ne serait forcé de prendre un numéro d'assurance sociale. Si les Mennonites ne prennent pas de numéro d'assurance sociale, leurs cotisations deviennent alors des contributions au titre du bien-être social et non des primes d'assurance. Le ministre n'aurait pas alors à porter ce jugement sévère à propos de leur niveau de vie, à juger s'il est comparable ou non à celui du reste des Canadiens.

Beaucoup ont soutenu que dans le régime de vie communautaire que mènent les Hutterites, les jeunes sont en mesure de prendre soin des personnes âgées, et l'ont fait depuis 1500. Mais en Ontario, les Mennonites cultivent la terre et vivent en tant que familles individuelles, et il ne leur est peut-être pas aussi facile de s'occuper des personnes âgées. Il faut bien réfléchir avant d'adopter une mesure législative qui crée un groupe spécial de Canadiens et l'exempte de lois d'application générale. Si, en vertu du bill, nous faisons exception pour 4 p. 100 de Mennonites de l'Ontario appartenant à l'ancien ordre, les autres ne nous demanderont-ils pas un jour la même faveur pour l'ancien ordre de Mennonites de l'Alberta? Que répondra alors le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social?

Il se peut que le ministre leur reproche avec fermeté de n'avoir pas saisi l'occasion quand elle se présentait et qu'il soit assez impitoyable pour ne pas les écouter. Le ministre

Régime de pensions du Canada

fait signe que oui. Je ne le crois pas capable de le faire, car j'ai toujours vu en lui un homme doux, bon et compatissant. Si les membres de l'ancien ordre des Mennonites de la circonscription de Crowfoot lui soumettent la question plus tard, j'espère qu'il sera compréhensif à leur égard.

Je le répète, le rapport établi aux termes de la loi de l'Alberta sur les propriétés communales définit la population et les terres qu'elle cultive. La superficie des terres s'est accrue depuis la parution du rapport. On y constate que ces personnes, dont on établit le nombre à 7,000, cultive plus d'un million d'acres en Alberta. Il ne s'agit que des personnes de la foi hutterite. Je considère que c'est créer un ghetto et, un jour, des jeunes de ce milieu regretteront d'avoir été exclus des dispositions du Régime de pensions du Canada. En fait, environ 20 p. 100 des membres de cette société la quitte aujourd'hui pour se joindre à la nôtre.

● (1630)

J'aimerais que le bill soit plus précis au sujet de leur niveau de vie, du niveau de vie des Canadiens et de la «doctrine et des enseignements bien établis». Quand on lui a demandé des explications à ce sujet, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui a comparu devant le comité, et le sous-ministre n'ont pu nous dire ce que ces mots signifiaient. Il est généralement admis qu'ils prennent soin de leurs vieux parents, mais un des membres de l'ancien ordre des Mennonites a reconnu que l'un des plus vieux avait demandé à participer au Régime de pensions du Canada, ce qui laisse supposer que lui, du moins, n'était pas satisfait de leur niveau de vie et voulait quelque chose de mieux. Bon nombre d'entre eux pensent ainsi et beaucoup demandent les allocations familiales. Comme on n'a pas à indiquer la religion sur la formule, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou celui du Revenu National (M. Stanbury) ne peuvent savoir de qui il s'agit. Beaucoup présentent des demandes, prouvant ainsi qu'ils ne sont pas satisfaits du niveau de vie que leur assure l'ordre.

Comme dans le cas de nos jeunes, leurs enfants ne savent pas ce que leur réserve la vie et quel chemin ils doivent prendre. Ils doivent être guidés par leurs parents et si nous adoptons ce bill sans amender cet article, nous aiderons les parents à condamner leurs enfants au mode de vie dépassé et étriqué de leurs aïeux. Nous ne sommes pas satisfaits de cette attitude à leur endroit, tout comme nous n'en avons pas été satisfaits pour nous-mêmes ou pour les Indiens ou les Esquimaux. Nous ne devrions pas créer des ghettos et des réserves pour les gens.

J'aimerais lire un extrait du jugement prononcé dans une cause présentée à la Commission de révision de l'impôt concernant cinq Frères hutterites. Après avoir cité de nombreux extraits du livre «Confession of Faith», le jugement précisait:

On peut conclure à partir des textes précités que le paiement d'impôts ne va pas à l'encontre de leurs croyances et pratiques religieuses, pas plus qu'à l'encontre des préceptes de leurs philosophes et théologiens. L'impôt sur le revenu est nécessaire pour que les citoyens du Canada puissent en profiter. C'est une nécessité pour faire du Canada un meilleur pays pour tous les Canadiens, y compris les membres de l'Église des Frères hutterites.